

Inscription à un programme de DPC

Référence organisme ODPC : Collège National des Enseignants de Biophysique et de Médecine Nucléaire (CNEBMN)
contact@cnebmnm.org

Numéro d'enregistrement OGDPC : 6013

Numéro d'identification DIRECCTE formation : 11755429775

Le programme comporte trois demi-journées à raison d'une première demi-journée de 14h00 à 18h30 suivie d'une journée entière de 8h30 à 18h30, pauses et déjeuner compris. Le tarif de l'inscription est de 750,00 € (TVA exonérée).

AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS GÉNÉRALES CI-JOINTES

PARTICIPANT (cocher)

NOM : Pr Dr M. Me :

PRENOM :

N° RPPS (11 chiffres) :

Date de naissance :

Mode d'exercice (> 50% activité totale) : Libéral Hospitalier Salarié Centre de Santé

Adresse Professionnelle :

Téléphone professionnel :

Téléphone mobile :

Courriel :

ATELIER

Intitulé :

Lieu :

Dates :

ADMINISTRATION

Adresse du service chargé de la Formation dans votre établissement uniquement si prise en charge est réalisée par votre organisme de formation :

Personne à contacter :

Téléphone :

Courriel :

REGLEMENT JOINT (cocher)

Chèque de règlement de l'inscription

Chèque de caution

Attestation de prise en charge de l'inscription

Ce formulaire doit être retourné à : ACORAMEN, 75 rue Professeurs Truc, 34090 MONTPELLIER

NOTES IMPORTANTES :

Le règlement des frais d'inscription ou de la caution se fait par chèque bancaire à l'ordre du CNEBMN ou par virement bancaire sur le compte IBAN : FR76 1820 6002 5465 0160 4905 536 BIC : AGRIFRPP882

L'inscription est définitive, pour les salariés dès réception de l'attestation de prise en charge de l'inscription par l'établissement ou du chèque de règlement de l'inscription ou, pour les libéraux, du chèque de caution.

En cas d'annulation par écrit avant le 3 mai 2017, le chèque sera, selon le cas, remboursé ou retourné. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

Informations générales sur le DPC

Concepts de base

Pour être validant, le programme de DPC (Développement Professionnel Continu) doit être conforme à une orientation nationale ou régionale (cf. la liste des orientations nationales), utiliser les méthodes et les modalités validées par la HAS et par la Commission Scientifique Indépendante (CSI), être mis en œuvre par un organisme de DPC (ODPC), enregistré par l'Organisme Gestionnaire du DPC (OGDPC) et enfin évalué favorablement par la CSI.

La liste des programmes proposés par les ODPC est accessible sur le site web de l'OGDPC et de la FSM (Fédération des spécialités médicales).

Le CNEBMN (Collège National des Enseignants de Biophysique et de Médecine Nucléaire) est l'ODPC enregistré officiellement par l'OGDPC et reconnu par le CNP de Médecine Nucléaire et ses membres (Société Française de Médecine Nucléaire, Syndicat de Médecine Nucléaire, Association nationale des internes et assistants de Médecine Nucléaire, Collège national des enseignants de Médecine Nucléaire).

Pour vous inscrire aux programmes de DPC proposés par le CNEBMN

Vous exercez en établissement hospitalier :

- Vous vous inscrivez auprès du CNEBMN en adressant à ACORAMEN (75 rue professeurs Truc, 34090 Montpellier) le **bulletin d'inscription** ci-joint dûment complété dans **toutes** ses rubriques, et en joignant une **attestation de prise en charge** de votre inscription par votre établissement ou, à défaut, un **chèque de règlement** de votre inscription de 750,00 € à l'ordre du CNEBMN.
- Un accusé de réception valant confirmation de votre inscription est transmis par messagerie à votre adresse électronique et dans certain cas au service de formation de votre établissement.
- Vos frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas (hors déjeuner entre deux demi-journées) seront pris en charge par votre établissement selon les modalités en vigueur dans celui-ci.
- Vous recevrez votre attestation de participation à l'issue de la validation de votre DPC. Celle-ci sera adressée en parallèle à votre administration.

Vous exercez en libéral :

- Vous vous inscrivez sur le site de l'OGDPC (www.mondpc.fr), **en créant votre compte utilisateur**, un message de validation vous sera adressé par l'OGDPC veuillez le valider.
- Le CNEBMN vous demande de confirmer votre inscription en renvoyant le **bulletin d'inscription** ci-joint dûment complété à ACORAMEN (75 rue Professeurs Truc, 34090 Montpellier) et en joignant un **chèque de caution** de 750,00 € à l'ordre du CNEBMN. Ce chèque ne sera pas encaissé et vous sera restitué après validation de l'ensemble du programme et règlement de votre inscription par l'OGDPC.
- Un accusé de réception valant confirmation de votre inscription est transmis par messagerie à votre adresse électronique et à celle que vous avez indiquée sur votre bulletin à la rubrique administration.
- Vous recevrez votre attestation de participation à l'issue de la validation de votre DPC. Celle-ci sera adressée en parallèle au Conseil Départemental de l'Ordre des médecins dont vous dépendez.
- Vos frais de déplacement, d'hébergement et de repas (hors déjeuner entre deux demi-journées) seront pris en charge par l'OGDPC. Vos frais d'inscription seront réglés directement au CNEBMN par l'OGDPC.

La validation de votre participation

Elle s'effectue sous forme d'émargement sur une liste à la sortie des sessions.

Outre votre présence aux sessions, il vous sera demandé de remplir une fiche d'évaluation relative à l'acquisition des connaissances. Cette fiche sera rendue anonyme et conservée par le CNEBMN. Aucun résultat individuel ne pourra être divulgué.